



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tourisme social

Question écrite n° 72908

Texte de la question

M. Gérard Charasse appelle l'attention de M. le ministre délégué au tourisme sur les conséquences du désengagement de l'État dans le secteur du tourisme social. Si les dispositions du budget 2006 maintiennent les annulations de crédit ayant conduit à la suppression de toute dotation pour de nouveaux programmes et la réduction considérable des crédits pour les projets de rénovation - originellement rétablis en loi de finances rectificative -, les associations du tourisme social n'auront d'autre choix que de recourir à l'emprunt, ce qui se traduira par une nouvelle hausse tarifaire au détriment des familles les plus modestes. Plus grave encore, il est à craindre que certains équipements du tourisme associatif, faute de financement pour leur rénovation, soient contraints de fermer. Outre les conséquences en termes de pertes d'emploi et de diminution de l'activité économique locale, c'est directement l'offre de tourisme familial et social qui va diminuer dans des proportions importantes. Ce choix budgétaire serait d'autant plus saugrenu qu'il s'inscrit dans une totale contradiction avec la volonté affichée du Gouvernement de faire de l'accès aux vacances pour tous une priorité. Aussi, il lui demande si les propositions budgétaires qu'il fera permettront de mettre un terme à ces incertitudes dont les enfants et les familles sont les premières victimes.

Texte de la réponse

Le ministre délégué au tourisme est particulièrement soucieux que l'action de l'État en matière de tourisme social puisse se maintenir et se développer dans les meilleures conditions. C'est pourquoi, il ne peut qu'être sensible aux préoccupations des professionnels du secteur relayées par l'honorable parlementaire qui soulève un problème que le ministre avait d'ailleurs déjà évoqué, l'année dernière, dans le cadre des travaux préparatoires à l'élaboration du projet de loi de finances pour 2005, et qui avait pu fort heureusement trouver une solution satisfaisante dans le cadre du projet de loi de finances rectificative. Il restera, bien évidemment, très attentif à ce qu'une solution puisse être trouvée au cours des prochains débats budgétaires.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Charasse](#)

Circonscription : Allier (4^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72908

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : tourisme

Ministère attributaire : tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 septembre 2005, page 8324

Réponse publiée le : 18 octobre 2005, page 9811